# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 11 Nombre d'exprimés : 12

Séance du jeudi 11 janvier 2011

<u>Date de la convocation</u>:

04 janvier 2011

\_\_\_\_\_

L'an deux mil onze le onze janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU, maire.

<u>Présents</u>: Messieurs PADIOLLEAU, GOHIER, GALIMANT, ADUMEAU, RONCIER, Mesdames MORLEC,

FRANCESCAT, ROQUIN, DENIS, GENTILHOMME, ULIVI

Absent : M. DÉROGIS

Pouvoirs: Monsieur MORLEC à Mme MORLEC

Chantal MORLEC a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour:

Subventions aux associations

- Calendrier des Brèves et mise à jour du tableau de distribution
- Transfert du FDTP voirie à la cc2r

Questions Diverses.

------

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour une décision au sujet de la convention avec la commune de Neuillé-Le-Lierre concernant le RPI ainsi qu'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour un commerce alimentaire ambulant.

## 1) Subvention aux associations au titre de l'année 2010

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'il convient de décider des sommes attribuées aux différentes associations au titre de l'année 2010. 10 000€ étaient prévus au compte 65748 « autres subventions ». 2000€ ont déjà été versés au mois d'août à la coopérative scolaire, 350€ à l'APE et 2000€ au CCAS (pour pouvoir régler les factures du repas des anciens). Il reste donc 4 350€ à répartir. Monsieur le Maire propose de le faire de la manière suivante :

– Gym et loisirs : 700€

La Loire : 500€

Association St Martin: 150€

Football Club de Montreuil : 1 100€

- Bien vivre à Montreuil et Alentours : 200€

École de musique d'Amboise : 200€

Bêtes 2 sons : 200€

- Prévention Routière : 100€

Bibliothèque Centre Documentaire : 200€

Soit un total de 3 350€.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent de procéder au versement des subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.

### 2) Calendrier des Brèves et mise à jour du tableau de distribution

Monsieur le Maire demande à Mme MORLEC de faire un point sur l'état d'avancement des Brèves de ce début d'année.

Monsieur le Maire indique ensuite se volonté de faire paraître les Brèves 2 fois par an : en janvier puis juin ou septembre. L'ensemble du Conseil décide de la parution en janvier puis en juin. Ensuite, il propose de faire le point sur la liste de distribution des documents sur la commune. La nouvelle liste s'établit comme suit :

NOMS Prénoms	Nombre	Lieux de distribution	Documents pris
Jean-Claude ADUMEAU	36	La Fontenelle , Les Buissonnets	
Isabelle DENIS	15	Les cantines, La perchais et le Gros Tremble	
Julie FRANCESCAT	25	Rue des Gâts, La Guétrie et Chemin du Paradis	
Christian GALIMANT	45	Rue du Bourg, Route d'Amboise, Route de Neuillé, Rue du Grand Etang	
Catherine GENTILHOMME	0	Plus de distribution pour le moment	
Louis GOHIER	19	La Chauvinière, Les Trois Cheminées, Salé, Chemin du Pavillon + 3 Log. OPAC Rue du Bourg, La Maison Rouge, La Hardonnière, la ferme Thauvin	
Philippe DEROGIS	15	Rue J-F Lemarié, La Filaudière	
Chantal MORLEC	6	La Bertrie, La Jousserie, Les 2 Villepins	
Philippe MORLEC	10	Pinson et Roucheux	
Sylvie CORMIER	42	La Championnerie, La petite Championnerie, Le Vieux Joué, La Chaînée, La Boucheterie	
Jean-Luc PADIOLLEAU	3	13, 15, 17 route des Balivières	
Michel RONCIER	31	Pierre-Bise, La Bisauderie, Biche-Morte	
Michelle ROQUIN	49	La Garenne, A de Maignelais, Le Clos ménagerie, Imp. Genetière	
Christine ULIVI	10	Les Balivières, Les Vallées, Villagou et le moulin de Villagou	
	306		

## 3) Transfert du FDTP voirie à la CC2R/DM n°6 budget commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un titre de recette d'un montant de 8399€ émis par la communauté de communes des deux rives. Ce titre correspond au versement aux communes du FDTP voirie. Or, la compétence voirie étant désormais celle de la cc2r, il convient de procéder au reversement de cette somme.

Certains membres du Conseil se demandent ce qu'il en est de la restitution aux communes si jamais l'une d'entre elles refuse de procéder à ce reversement, en effet, le Président Claude VERNE s'était engagé à tout restituer aux communes si jamais l'une d'entre elles refusait de procéder à ce reversement. La question sera posée à la prochaine commission voirie de la cc2r le 18 janvier

prochain.

Après débat, le Conseil accepte à l'unanimité ce reversement et de procéder à la décision modificative comme suit :

SECTION	СОМРТЕ	SOMME
Dépenses/Fonctionnement	022	-8 399€
Dépenses/Fonctionnement	73961	8 399€

# 4) Établissement d'une convention avec la commune de Neuillé-le-Lierre pour le fonctionnement du RPI

Suite à la diffusion aux membres du Conseil courant décembre, pour lecture, de la convention avec le RPI, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer à ce sujet afin de l'autoriser à signer cet acte.

A l'unanimité, le Conseil accepte la convention comme proposée et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

### 5) Demande d'occupation du domaine public pour un commerce alimentaire ambulant

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu le 28 décembre dernier concernant une demande d'occupation du domaine public. Il s'agit d'un commerce alimentaire ambulant fabriquant des sandwichs clubs, kebabs, paninis, salades, burgers maison, frites... Le principe serait la commande sur place avec la présence de deux personnes pour la confection des commandes et une troisième personne qui assurerait la livraison à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer. Ce commerce serait présent sur la commune tous les vendredis soir de 17h30 à 23h/00h selon autorisation.

Il est convenu que Monsieur le Maire accorde un entretien à la personne responsable de ce commerce avant de décider avec l'ensemble du Conseil de manière définitive.

### **Questions diverses:**

- ✓ Dans le cadre des travaux de conception du budget communal 2011, Monsieur le Maire demande à tous les responsables de commissions qu'ils organisent des réunions très rapidement afin d'avoir des indications chiffrées rapidement.
- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des fiches de demande de travaux vont être mises en place afin de mieux gérer les demandes au sein du service technique. Elles devront être transmises à la secrétaire de mairie qui les transmettra ensuite pour validation à M. ADUMEAU et M. PADIOLLEAU. Par ailleurs, ces derniers se réuniront désormais tous les mercredi matin à 8h30 avec le responsable du service technique pour établir les priorités et le programme de chaque semaine.
- ✔ Un calendrier de présence des adjoints sera bientôt mis en place.
- Monsieur ADUMEAU fait le point sur l'avancement de la rétrocession de terrains au Clos de la Ménagerie ainsi que sur l'échange de terrain avec M. MOYER.
- La séance est levée à 20h35.

#### Le Maire,

Jean-Luc PADIOLLEAU

Les Conseillers Municipaux